

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORTE DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIA-
LE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
P U B L I Q U E

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/730 du 17/05/85
/MTERFPPS/DGFP.DGPCE/SP
portant Inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1985 de certains
Administrateurs de Santé des Cadres de
la catégorie A, Hierarchie I des cadres
Administratifs de la Santé Publique de
la République Populaire du Congo

en tête: BIANGO née MOUSSAMBOTE Véroni-
que

Le Premier Ministre

/ISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1953 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des ré-
munérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Con-
go;
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 por-
tant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°65/50 du 16 Février 1965 fixant le statut commun
des cadres administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du
Congo;
(/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre;
(/u le décret n°84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u le décret n°84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le Rectificatif n°84/923 du 19 Octobre 1984 au décret n°84/858
du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville, le 12 Juin 1985

DGB

DCF

DECREE:

... / ...

[Handwritten signature]

Article 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, les Administrateurs de Santé des cadres de la catégorie A, Hierarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique, de la République Populaire du Congo dont les noms suivent.

Pour le 2° échelon A 2 ans

Mme- BIANGO née MOUSSAMBOTE Véronique
MM - LITSINGOU Yves
- MBOUNGOU Florent

Sté Scolaire BZV
Dir Coord. OMS
DSMIES B/ville

Pour le 3° échelon A 2 ans

Mlle-BASSOUMBA-BITSINDOU Chantale Marie Etiennette
-ZOULA Daniel

Mini Commerce
C.HoP.Mossendjo

Pour le 4° échelon A 2ans

Mr -BOUNGOU Blaise Basile
Mme -MAKOSSO née BANDZA-BAKEKOLO Marceline
Mr -MISSAKILA Faustin
Mme -OKIMBI née ABINI Rosalie

Hop.Gnl B/ville
DGSP B/ville
L.N.S.P B/ville
DSMIES B/ville

Pour le 5° échelon A 2ans

MM -DOMBI Raymond
-MBIKINA Jean
-MOUAMBA Jean Bosco
-MAHOUNGOU Alphonse
-MOUFOUMA-OKIA Marcel

Sté Likouala
Mat.Bl.Gomes
C.Hosp.Tié-Tié
D.G.S.P B/ville
C.S.C B/ville

Pour le 6° échelon A-2ans

-KOUHALA Georges Marcel
-KOUKA Dominique
-MAHOUNGOU-MOUELE Daniel

DMP B/ville
Hop.Général B/vil
C;Hsp.Loubomo

Pour le 7° échelon - 2 ans

-BISSILA Jean Marcel
-BOUBANGA-LOUNDOU Barthélémy
-BALOULA Edouard
-FOUTOU Sylvain

DGSP B/ville
LAPCO B/ville
MSAS
DMP B/ville

Pour le 10° échelon A 2ans

M. -MPASSI-NZOUNBA Alphonse

C.Hosp.Makélékélé

Article 2.-Le présent décret sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-.

Par le Premier Ministre

Brazzaville, le 17 MAI 1985

Le Ministre du Travail de l'Emploi & la
de la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale

Refonte

Bernard COMBO MATSIONA.-

Amge Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

DGFP/DGPCE	66	JORPC	1
DGB	3	SGG:1/BC	3
DCF	1	BST/DGFP	2
MSAS	1		
DGSP	66		
INTERESSES	22		

[Large handwritten mark, possibly a signature or stamp]